

Séance extraordinaire du 4 juin 2021

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Damien, tenue à 14 h, le 4 juin 2021, par vidéoconférence, à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, monsieur Daniel Monette :

Madame Christiane Beaudry, conseillère au district 6
Messieurs Michel Charron, conseiller au district 5
Jean-François Mills, conseiller au district 4

Monsieur Éric Gélinas, directeur général, est également présent et aucun citoyen n'assiste virtuellement à la rencontre.

De façon exceptionnelle, suivant les orientations et directives gouvernementales en regard de la pandémie du COVID-19, la présente séance est tenue via télé-rencontre, à laquelle les citoyens ont été invités à assister. De plus, l'enregistrement de la présente séance sera déposé sur le site Internet de la Municipalité.

1. PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

À 14 h, les présences sont prises et le quorum est constaté.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 14 h, monsieur Daniel Monette ouvre la séance.

3. RENONCIATION AU DÉLAI D'AVIS DE CONVOCATION

Les membres convoqués étant tous présents, ceux-ci renoncent au délai de convocation de 48 heures.

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

227-06-2021

Sur proposition de monsieur Michel Charron, il est unanimement résolu :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. Présences et constatation du quorum
2. Ouverture de la séance
3. Renonciation au délai d'avis de convocation
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Autorisation de signature – Demande d'aide financière – Initiative canadienne pour des collectivités en santé
6. Délégation de pouvoir – ClicSéQUR - Entreprises
7. Autorisation de dépenses – Spectacle de la Fête nationale 2021
8. Délégation de pouvoir – Application des règlements municipaux – Groupe Sûreté
9. Période de questions
10. Levée de la séance

Séance extraordinaire du 4 juin 2021

5. AUTORISATION DE SIGNATURE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – INITIATIVE CANADIENNE POUR DES COLLECTIVITÉS EN SANTÉ

228-06-2021

Attendu la demande d'appui des comités Abri-bouffe, Jardins villageois et Saint-Damien territoire nourricier dans de leur projet d'espaces nourriciers;

Attendu que la municipalité désire se prévaloir du programme d'aide financière de l'organisme Fondations communautaires du Canada dans le cadre de l'initiative canadienne pour des collectivités en santé;

En conséquence, sur proposition de madame Christiane Beaudry, il est unanimement résolu :

Que madame Patricia Comeau soit autorisée à faire une demande d'aide financière auprès de l'organisme Fondations communautaires du Canada et à signer tous les documents pertinents pour et au nom de la municipalité.

6. DÉLÉGATION DE POUVOIR – ClicSéQUR - ENTREPRISES

229-06-2021

Attendu que la municipalité utilise les services de ClicSéQUR - Entreprises;

Attendu que la municipalité doit déléguer un nouveau responsable du service ;

En conséquence, sur proposition de monsieur Jean-François Mills, il est unanimement résolu :

Que monsieur Éric Gélinas, directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé :

- à inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à ClicSéQUR – Entreprises;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- à remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres

Séance extraordinaire du 4 juin 2021

entreprises, une procuration, une autorisation ou une procuration;

- à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur les taxes d'Accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

7. AUTORISATION DE DÉPENSES – SPECTACLE DE LA FÊTE NATIONALE 2021

230-06-2021

Attendu que la municipalité désire conclure une entente en vue de la présentation du spectacle de la Fête nationale;

Attendu que la municipalité a retenu les services de L'Agence Jaune inc.;

En conséquence, sur proposition de monsieur Michel Charron, il est unanimement résolu :

Que madame Patricia Comeau, directrice des loisirs et de la culture soit autorisée à signer pour, et au nom de la municipalité, le contrat avec L'Agence Jaune inc. pour le spectacle de la Fête nationale 2021;

Que le conseil municipal autorise une dépense de 3 000 \$ plus les taxes pour la conclusion du contrat.

8. DÉLÉGATION DE POUVOIR – APPLICATION DES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX – GROUPE SÛRETÉ

231-06-2021

Attendu qu' en vertu de la résolution 60-02-2021, la municipalité a retenu les services du Groupe Sûreté inc. pour la patrouille estivale du territoire et pour faire respecter les règlements municipaux;

Séance extraordinaire du 4 juin 2021

Attendu que les employés du Groupe Sûreté inc. peuvent délivrer des constats d'infraction en raison de contravention à des règlements municipaux;

En conséquence, sur proposition de monsieur Jean-François Mills, il est unanimement résolu :

Que le conseil autorise les employés de la compagnie Groupe Sûreté inc., mentionnés au Tableau A, à appliquer les règlements municipaux et leurs amendements et à délivrer des constats d'infraction dans le cadre de l'application desdits règlements listés au Tableau B. Tout nouvel employé de la compagnie Groupe Sûreté inc. embauché en remplacement de l'une des personnes ci-dessous ou afin d'agrandir l'équipe des patrouilleurs, est également autorisé à appliquer les règlements municipaux et leurs amendements et à délivrer des constats d'infraction dans le cadre de l'application desdits règlements listés au Tableau B.

Tableau A : Employés – Groupe Sûreté inc.

NOMS	MATRICULE	NOMS	MATRICULE
Lebeault, Jonathan	100	Mota, Jonathan	3282
Prud'homme, Joël	101	Jodry, Michael	3328
Pleau, Laurence	102	Arezki, Karim	3502
Daviault, Benjamin	133	Skalkogiannis, John	3503
Turpin, Michel	146	Labelle, Francis	3552
Montreuil, Laurence	147	Barrow, William	3573
Héroux, Jean-Louis	148	Ordonez-Theberge, Diego	3579
Soules, Alison	151	Leduc, Jean-Michel	3750
Deslauriers, Claude	152	Cruz Canon, Camilo Andres	3763
Denis, Jason	155	Daoust, Pascal	3893
Hénault, David	162	Petit, Jonathan	3941
Midlash, Lucas	163	Testaguzza, Vincenzo	3959
Turgeon, Camille	167	De Almeida, Alec	4013
Riti, Patrick	2463	Mongeau, Dominique	4059
Thompson, Colsen	2538	Bélangier-de-Repentigny, Tommy	4142
Mélançon, Anthony	2936	Gagnon, William	4220
Gougeon-Roberts, Zachary	3083	Isabelle-Lambert, Dylan	4264
Boudina, Ali	3085	Jean, Marc-Antoine	4561

Tableau B : Règlements municipaux

NUMÉRO DE RÈGLEMENT	OBJET DU RÈGLEMENT
522	Règlement concernant les nuisances
557	Règlement concernant les immeubles municipaux
685	Règlement sur l'utilisation de l'eau potable
688	Règlement concernant le contrôle de l'éclairage extérieur (pollution lumineuse)
692	Règlement visant à contrôler la vente itinérante sur le territoire de Saint-Damien
720	Règlement relatif aux événements extérieurs
784	Règlement concernant la prévention des incendies sur le territoire de la municipalité de Saint-Damien

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Ne s'applique pas.

Séance extraordinaire du 4 juin 2021

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

232-06-2021

L'ordre du jour étant épuisé, **sur proposition** de madame Christiane Beaudry, il est unanimement résolu de lever la séance à 14 h 15.

Daniel Monette
Maire

Éric Gélinas
Directeur général